

## **Conférence de presse du groupe Autonome du Conseil du Jura bernois (CJB)**

Moutier, le 07.04.2017

### **Prise de position du Conseil du Jura bernois concernant le vote sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier**

---

#### ***Concernant la décision du CJB de prendre position :***

Le Conseil du Jura bernois a décidé de prendre position concernant le vote de la commune de Moutier sur son appartenant cantonale. Le groupe Autonome était clairement opposé à cette façon de faire et ce pour plusieurs raisons:

1. Ce scrutin est un scrutin local. La décision appartient aux seules électrices et aux seuls électeurs de la commune de Moutier. Les ingérences que nous constatons ces jours violent l'article 11 de la Feuille de route qui précise que «les parties s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir que les campagnes précédant les votations communales et cantonales se déroulent dans un climat serein et empreint de loyauté.» Nous jugeons que par extension et pour autant qu'il soit fondé à s'exprimer, le CJB est aussi soumis à cette exigence de loyauté.
2. L'autonomie communale est bafouée, le rapport du CJB est subjectif et orienté, ne défend que la cause du non. Le but du CJB n'est pas d'informer, mais d'essayer d'influencer le vote des Prévôtois. En agissant de la sorte, il se comporte davantage comme un parti politique que comme une véritable institution politique.
3. En résumé, la majorité du Conseil du Jura bernois réédite l'exploit de la Conférence des maires. Ce rapport ne repose en effet sur aucune base légale.
4. Enfin, cette prise de position ne résiste pas à un examen sérieux de la situation actuelle à Moutier. A plusieurs égards, elle est trompeuse, inexacte et surtout tendancieuse. Elle pêche aussi par omission, certaines informations étant simplement «oubliées». C'est ce que nous allons démontrer dans les lignes suivantes.

L'avis du groupe Autonome diverge de la majorité du CJB, car le respect de l'autonomie communale, passe par une non-ingérence et le respect de laisser les électrices et les électeurs prévôtois voter sans recommandations externes.

## ***Les arguments contenus dans la prise de position du CJB :***

Ci-après, nous montrons quelques exemples flagrants où le CJB mentionne des éléments ou plutôt dresse un catalogue de ce qui existe dans différents domaines au sein de notre région, sans y apporter une réflexion comparative. Nous relèverons ci-dessous les plus significatives selon l'ordre des rubriques du document du CJB :

Tout d'abord, le conseil du Jura bernois parle de son attachement à "l'intégrité territoriale". Rappelons cependant que le district de Moutier a déjà perdu 9 communes en 1975 soit : Courrendlin, Châtillon, Corban, Courchapoix, Mervelier, Rossemaison, Les Genevez, Lajoux et Vellerat. Cela représente env. 6500 habitants c'est à 1000 habitants près identique au départ de Moutier.

### **Vivre-ensemble**

Dans ce chapitre "vivre ensemble", il serait intéressant de prouver que "bénéficier de la richesse qu'apporte le côtoiement de deux langues" est vraiment un plus pour la région, car il est à relever que "le vivre ensemble" est aussi riche dans d'autres cantons qui ne sont, de surcroit, pas bilingues. Que retire Moutier du bilinguisme ? Avec ou sans Moutier le canton de Berne restera bilingue. Et le Jura bernois n'est pas bilingue mais francophone.

Un canton monolingue n'est pas synonyme de repli linguistique. Si le CJB mentionnait l'exemple de la filière gymnasiale bilingue de Bienne comme exemple, nous rappelons que le canton du Jura a également une filière bilingue dans son lycée cantonal. Et le canton du Jura entretient des liens forts avec ses cantons voisins alémaniques. De fait, « le vivre-ensemble » ou le renforcement de la cohésion sociale, sont des objectifs qui s'atteignent via des politiques publiques d'ouverture, d'intégration et d'inter-compréhension. Il ne s'agit pas d'un fait acquis à la coexistence de deux langues dans le même canton, d'autant plus avec un tel déséquilibre démographique. Ainsi, le Jura renforce certainement plus le vivre-ensemble de sa société en prônant l'ouverture aux autres, en donnant le droit de vote aux étrangers et en mettant en place de meilleures stratégies d'intégration, que le canton de Berne qui voit passivement deux langues exister sur son sol.

Par ailleurs, il est également mentionné l'intérêt de faire partie d'un "canton grand et puissant". Le groupe autonome tient à rappeler que Berne n'est plus une puissance militaire depuis près de deux siècles et que le Jura, aujourd'hui se porte bien mieux que lorsqu'il appartenait au si grand et si puissant canton de Berne.

Enfin, le rapport fait mention du lien fonctionnel entre Moutier et Bienne. Economiquement, Moutier a davantage de liens avec Delémont et Granges, allant sans problème au-delà d'une frontière cantonale. Politiquement, Bienne est davantage une menace pour Moutier et le Jura bernois qu'une opportunité. En effet, jamais les autorités biennoises ne se sont opposées à une centralisation administrative chez elles depuis le Jura bernois. Bienne agit – et c'est normal – pour ses propres intérêts. Ces derniers, bien souvent, ne sont pas concomitants avec ceux du Jura bernois.

## **Formation**

En ce qui concerne la formation, il faut poser la question de base à savoir : a-t-on déjà vu quelque part en Suisse, une région, quand bien même enclavée, une vallée retirée des hautes écoles, une localité éloignée d'un lieu scolaire, laisser ses enfants ou ses étudiants dans le désordre et le désert formatif total ? Tous les enfants de quelque localité qu'ils proviennent auront comme maintenant la possibilité de suivre leur formation et études sans aucun souci d'avenir.

Il est peut-être bon de rappeler que dans les rapports PISA de ces dernières années, si Fribourg et Valais se classaient parmi les meilleurs élèves romands, le Jura, en compagnie de Zurich était dans la moyenne, alors que Le Tessin Neuchâtel et Berne se retrouvaient en dessous de la moyenne nationale. Il n'y a donc aucune crainte à voir les écoliers prévôtois suivre leurs cours dans un autre canton.

Lorsque le CJB met en évidence 180 enseignants dispensant leurs cours à Moutier, cela n'a pas de lien avec cette votation puisque de toute manière les élèves, apprentis et étudiants devront être encadrés que ce soit à Moutier ou ailleurs, oui il faudra toujours des enseignants.

Et les bourses d'études, parlons-en! Effectivement la moyenne des bourses est légèrement supérieure dans le canton de Berne selon le site de la DIP (voir également la page 52 du rapport des experts), mais ce qui est beaucoup plus intéressant et change la donne c'est que le canton de Berne alloue 28 CHF par habitant au fonds des bourses et le canton du Jura 66 CHF par habitant. De plus, dans le canton de Berne, 0,4% de la population bénéficie de bourses et dans le Jura 1%, donc des montants un peu moins élevés mais beaucoup plus intéressants dont les jeunes Jurassiens sont bénéficiaires ! Autre exemple, le Jura octroie, via ce fonds, des aides pour les écoliers (scolarité obligatoire) et pour les participants à des formations continues alors que ce n'est pas le cas dans le canton de Berne.

Pour ce qui est des sièges des institutions effectivement le Jura bernois en a quelques-uns mais si l'on dresse la liste de ceux qui se trouvent dans le canton du Jura la comparaison est vite faite, notamment lorsqu'on prend en compte leur importance et leur intercantonalité : Siège de la HES-SO, campus Strate J (HES-SO, HEArc et HEP BEJUNE), CEJEF, etc.

## **Santé**

L'Hôpital du Jura bernois est devenu le cheval de bataille politique de la campagne. Chacun a sa vérité, mais ni l'un ni l'autre ne peut garantir un avenir serein à long terme soit dans le canton de Berne ou dans le canton du Jura. Le domaine de la santé subit et subira encore de grands changements et bouleversements dans la même mouvance que l'industrie. Il faut tout de même analyser le fonctionnement de l'hôpital, mais non pas sous "l'aspect politique", puisque c'est une société anonyme (SA). Comme toute entreprise saine, elle a de très hautes compétences, une bonne organisation et des prestations de qualité mais en face, elle a un "marché" à savoir

Conférence de presse du groupe Autonome du CJB

des clients (venant de diverses régions et cantons) intéressés par ces prestations, ceci permet de faire fonctionner la société (SA) de manière intéressante. Si l'Hôpital maintient des prestations de qualité, les clients resteront captifs et il n'est pas envisageable que tout à coup ces patients s'en aillent ailleurs pour un simple changement de frontière cantonale. Des solutions de collaboration sont possibles également au-delà des frontières. Seule la bonne volonté peut conduire les protagonistes à trouver des modèles innovants il suffit de le vouloir.

Le CJB mentionne également que le caractère interjurassien de l'UHPA pourrait être mis en danger en case de changement d'appartenance cantonale. Alors même qu'une solution BEJUNE se dessine pour la pérennisation de cette institution. Nous pensons que cette affirmation n'est pas fondée et a été soulignée dans l'unique but d'effrayer la population.

### **Administration**

Les considérations faites sur l'administration ne sont pas des arguments probants. En effet ces unités administratives sont nécessaires pour le bon fonctionnement d'une région comme le Jura bernois. Elles resteront mais simplement implantées dans d'autres communes qui seront bien contentes de les accueillir. Concernant les emplois cantonaux les chiffres des experts sont clairs et précis à savoir; Moutier abrite 186 employés cantonaux dont seulement 51 (27%) sont domiciliés à Moutier et y paient leurs impôts. Par ailleurs – et le CJB tait totalement cette importante information – la République et Canton du Jura s'est engagée à garantir – et même augmenter – les emplois publics à Moutier. Il s'agit d'un vrai engagement politique. A-t-on le même engagement de la part du Conseil-exécutif, lui qui n'attend que la fin du vote pour centraliser des offices à Bienne (pensons aux exemples concrets du tribunal et de l'ORP).

### **Statut particulier**

Pour ce qui est du statut particulier, il n'est plus besoin d'en défendre ses vertus car il n'est plus nécessaire de défendre une minorité dans un canton francophone. De surcroit le poids politique n'est pas à démontrer, Moutier aura 7 à 8 députés, aucune comparaison avec la représentativité actuelle. Pour rappel, Moutier dans le canton du Jura c'est 10,4% de la population face aux 0.75% de Prévôtois dans le canton de Berne. Avec 7 députés, et potentiellement et vraisemblablement un-e ministre et un-e élu-e aux chambres fédérales, Moutier pèsera de tout son poids et existera politiquement vraiment. Pour cette ville, il s'agirait-là d'une réellement amélioration. Quant au Statut particulier octroyé au Jura bernois, le CJB ose affirmer qu'il pourrait s'éroder. Mais si le CJB affirme une telle chose, pourquoi ce processus ne s'enclencherait-il pas si Moutier devait rester bernoise ? Ce statut est garanti constitutionnellement et il existera toujours, avec ou sans Moutier. Dire le contraire, c'est effrayer la population.

## **Subventions culturelles et sportives**

Dans le domaine de la culture, si important pour le développement de la ville, ce sont les subventions qui sont mises en avant. D'emblée, on mélange allègrement les montants versés annuellement par le CJB en faveur des institutions culturelles du Jura bernois. On y ajoute les contributions uniques aux projets ici encore pour l'ensemble du Jura bernois. Enfin on liste les institutions culturelles de Moutier qui ont reçu pour l'année 2015 des subventions de la part du canton de Berne, via le CJB : Stand'été, le Musée jurassien des Arts, le Musée du tour automatique, l'Atelier de Gravure et la Coordination jeune public.

Or ce que la majorité du CJB se garde bien de dire c'est qu'à part le Musée du tour automatique, les quatre autres institutions sont interjurassiennes et qu'elles sont aussi subventionnées par la République et canton du Jura entre 41,2 % et 48,5 % soit 442'500 CHF pour Berne et 387'650 CHF pour le Jura.

Pour être complet, signalons que le canton de Berne finance aussi certaines institutions culturelles du canton du Jura : le Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont, Espace Les Halles à Porrentruy, la Nef au Noirmont. Le pourcentage de ces subventions oscille entre 29,6 % et 41,1%, soit 169'500 CHF pour Berne et 263'150 CHF pour le Jura.

Sans entrer dans les détails des subventions culturelles, il faut tout de même noter que le canton du Jura consacre le double en Fr./habitant que le canton de Berne. Enfin, le Jura propose d'installer à Moutier l'Office cantonal des Sports, alors qu'il n'existe aucune équivalence dans la Berne francophone. Moutier bénéficierait d'une véritable expertise administrative. Tous les clubs sportifs de Moutier et environs seraient gagnants.

## **Economie**

Le tissu économique ne change pas d'une région à l'autre, par ailleurs les frontières cantonales n'ont pas d'influence sur le fonctionnement des entreprises. Par contre, les diverses structures d'appuis aux entreprises sont plus performantes et plus proches dans le Jura, dans le canton de Berne les outils et les structures existent aussi mais beaucoup sont situés à Berne et atteignent difficilement nos régions spécialement dû à un problème de langue. Pour compléter l'information sur l'économie, le rapport des experts est pertinent (pages 7-18).

Rappelons également quelques réalités en lien avec la péréquation financière fédérale. Berne et Jura sont deux cantons bénéficiaires. Aujourd'hui, Berne perçoit environ 1000 francs par habitant et par année au titre de la péréquation. Le Jura touche le double. Avec Moutier bernoise, les 7800 habitants de Moutier rapportent donc un montant de 7,8 millions de francs qui sont versés dans les caisses du canton de Berne et investis sur l'ensemble du territoire bernois.

Conférence de presse du groupe Autonome du CJB

Avec Moutier jurassienne, on devrait s'attendre à ce que le Jura perçoive le double, à savoir 15,6 millions par année. Or les mécanismes complexes de la péréquation aboutissent à un autre résultat. Selon les calculs des experts, vérifiés et validés par les cantons et l'administration fédérale, dans le cas d'un transfert de Moutier, Berne perdrait 29,4 millions par année alors que le Jura toucherait 26 millions de francs. Ce montant est considérable en comparaison, non seulement avec les subventions du CJB, mais avec le budget de la ville de Moutier (environ 60 millions).

On nous rétorquera que ce montant pourrait varier avec la révision de la péréquation. C'est peut-être le cas mais il diminuerait de peu (environ 10%) pour rester de l'ordre de 24 millions.

## **Perspectives**

Le rapport du CJB ou plutôt le catalogue du CJB n'apporte rien de neuf, il dresse un état des lieux et relate des éléments qui n'ont la plupart du temps pas de lien avec le vote communal. Pour nous, seul le rapport des experts analyse de manière circonstanciée les données et apporte des conclusions intéressantes.

## **Conclusions**

Enfin, le groupe veut souligner le fait que la ville de Moutier est prise en otage par le biais d'affirmations douteuses parues dans le catalogue du CJB. Le départ de Moutier affaiblirait, paraît-il, le Jura bernois dans son ensemble. L'équilibre de la minorité francophone du canton de Berne s'en trouverait menacé. Cette décision pourrait avoir un impact sur la vivacité et l'étendue du bilinguisme cantonal, et il en irait de même sur le fameux rôle de pont entre la Romandie et la Suisse alémanique que joue soi-disant Berne. C'est tout juste si les relations internationales de la Suisse ne sont pas mises en danger par le changement de canton de la ville de Moutier. La peur et les menaces ne sont pas bonnes conseillères et nous pensons que la ville doit pouvoir se déterminer seule, sans les bons conseils distillés par le camp du non.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Autonome du CJB n'a pas à dire à la ville de Moutier ce qu'elle doit voter, mais qu'il constate, à la lecture des données officielles et du rapport des experts, des rapports du Gouvernement jurassien et du Conseil-exécutif du canton Berne, que la solution d'un avenir jurassien apparaît comme étant, à l'évidence, une meilleure solution pour la ville de Moutier.

## **Concernant le message du Conseil exécutif**

Le groupe ne fait pas de commentaires particuliers sur le message du Conseil exécutif autres ceux que nous avons faits plus haut sauf qu'il diverge sur deux points à savoir:

### *Point 1 :*

Nous considérons que les 320 emplois du site prévôtois de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) ne devraient pas être comptabilisés dans le total des emplois cantonaux à Moutier, car l'HJB est une société anonyme dont la gestion et les emplois sont indépendants du canton de Berne. On ne peut dès lors pas affirmer qu'un emploi sur cinq en ville de Moutier est lié à son appartenance cantonale. D'ailleurs, nous avons appris entretemps que la CIRE (Commission des institutions politiques et des relations extérieures) va demander au Gouvernement de modifier le passage sur le nombre de fonctionnaires cantonaux : elle souhaite que les employés de l'hôpital ne soient plus considérés comme en faisant partie.

### *Point 2 :*

Nous estimons qu'il n'est pas correct d'écrire que le canton de Berne a "participé de manière décisive au financement du Forum de l'Arc". En effet, l'actionnaire majoritaire de la société HECL SA (Forum de l'Arc) est la commune de Moutier et l'actionnaire minoritaire est FAJI SA, ce sont eux qui en assurent le fonctionnement. Le financement a été assuré par divers partenaires dont le Canton et la Confédération entre autres. Actuellement le canton de Berne est impliqué à hauteur de 23% du financement, il ne peut dès lors pas s'attribuer la paternité de ces infrastructures.

## **Statu quo+, retard annoncé, modifications repoussées !**

Le projet statu quo+ a été lancé à la demande du CJB en décembre 2011 déjà. L'arrêté du gouvernement de mise en œuvre de certains des éléments contenus dans le rapport date de février 2015 (plus de 3 ans). Selon le CJB, il est maintenant temps de procéder aux modifications législatives y relatives et de terminer la mise en œuvre de cette première étape du statu quo+. En effet, il n'y a pas de lien entre le vote communal de Moutier et la mise en œuvre du statu quo+, ces deux éléments sont indépendants l'un de l'autre. Ces derniers mois, les choses n'ayant pas bougé, le CJB s'est enquis auprès du Gouvernement de l'horizon temps de la mise en œuvre des modifications législatives, ordonnance et loi.

Le gouvernement a expliqué qu'il faut être très prudent dans ce domaine. Il n'est pas souhaitable, de son avis, de présenter une modification de la LStP au Grand Conseil dans l'année suivant le vote car le niveau émotionnel sera très élevé. A son avis, il faut éviter de remettre en jeu la LStP, déjà contestée par certains après le vote du 24 novembre, dans un moment politique délicat peu après le vote. Le Gouvernement pense qu'il faudra attendre environ une année après le scrutin avant de présenter une modification de la LStP. Selon lui, quel que soit le résultat de la votation, il vaut

Conférence de presse du groupe Autonome du CJB

mieux discuter de la modification de la LStP à tête reposée quand les émotions feront place à la raison ceci dans 2 ou 3 ans. A ce jour, le groupe autonome constate principalement trois avancées positives pour le CJB :

- 1) la création du poste de délégué à la culture,
- 2) le préavis du CJB sur les projets NPR et Interreg concernant le Jura bernois,
- 3) le renforcement de la dotation en personnel au secrétariat du CJB.

Pour le reste, les pas décisifs se font attendre, la retenue du Conseil-exécutif nous donne des arguments supplémentaires et démontre que le statu quo+ tant mis en exergue ne se déploiera pas pleinement avant plusieurs années soit à l'horizon 2020.

A noter que Bienne et sa région aura droit aux modifications de loi réclamées. Le groupe autonome constate une fois de plus que ce statut particulier pose problèmes et soulève des craintes politiques au niveau des autres régions du canton. Comme nous l'avions annoncé, il y a 3 ans dans notre conférence de presse "*La montagne accouche d'une souris*" mais aujourd'hui, la souris n'a toujours pas grandi et n'est toujours pas adulte.